

Projet de loi n° , 13
modifiant le dahir n° 1-60-085 du 23 chaoual 1379 (20 avril 1960) approuvant
la convention passée le 9 mars 1960 en vue de la création de la société centrale
de réassurance et portant obligation de cession à cette société d'une part des
primes perçues par les organismes d'assurances.

Article unique

Sont abrogées les dispositions des articles 2, 3, 4, 6, 6bis et 8 du dahir n° 1-60-085 du 23 chaoual 1379 (20 avril 1960) approuvant la convention passée le 9 mars 1960 en vue de la création de la société centrale de réassurance et portant obligation de cession à cette société d'une part des primes perçues par les organismes d'assurances, tel qu'il a été complété.